

Conseil Municipal du 03 février 2023

L'an deux mil vingt-trois, le trois du mois de février à vingt heures, le Conseil Municipal s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la mairie de MAZIERES-EN-MAUGES, sous la présidence de Monsieur Guy SOURISSEAU, Maire.

Membres présents : BOUYER Dominique, DOKTAS Isabelle, CHAIGNEAU Thierry, BÉCOT Marie-Laure, BERTHOMÉ Sylvie, CEBSRON Carine, TERRIEN Valérie, GRÉGOIRE Cédric, BOUCHET Benoît, BRÉGEON Florence, AUGEREAU Pierre, ABELARD Maxime.

Membres absents excusés : CHAUMET Magaly Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Adhésion au groupement de commandes pour le marché de fourniture d'un logiciel de gestion des arrêtés de circulation et occupation du domaine public et de gestion des autorisations/permissions de voirie

APPROUVE les termes de la convention constitutive du groupement de commandes à conclure avec l'Agglomération du Choletais (AdC) et les communes de Bégrolles-en-Mauges, Cernusson, Cléré-sur-Layon, Coron, La Romagne, La Tessoualle, Les Cerqueux, Lys-Haut-Layon, Maulévrier, Mazières-en-Mauges, Le May-sur-Evre, Montilliers, Passavant-sur-Layon, Saint-Christophe-du Bois, Saint-Léger-sous-Cholet, Saint-Paul-du-Bois, Toutlemonde, Trémentines, Vezins et Yzernay pour la passation du marché relatif à l'acquisition d'un logiciel de gestion des autorisations de voirie

Régularisation vente parcelle AE 7 Mme CHAMPENOIS (ZAC du Pré de l'Ile)

APPROUVE l'acquisition de la parcelle AE 7 de 175 m² à l'euro symbolique.

DIT que les frais notariés sont à la charge de la commune.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

Convention de mise à disposition de la salle de sports au club de tennis de Toutlemonde

APPROUVE les termes de la convention de mise à disposition à conclure avec l'association Concorde Tennis Toutlemonde.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention ainsi que, de manière générale, toute pièce relative à la bonne exécution de cette délibération.

Convention tripartite de mise à disposition du stade de football de Nuillé pour la SPM Football

APPROUVE les termes de la convention de mise à disposition du terrain stabilisé et les vestiaires du Stade de la Vallonnerie au Club Saint-Pierre Mazières Football.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention ainsi que, de manière générale, toute pièce relative à la bonne exécution de cette délibération.

Mise à jour de la voirie communale

APPROUVE les voies à classer dans le classement des voiries et places communales

Longueur de la voirie cédée Chemin des Aireaux : 28 ml

Longueur de la voirie cédée Chemin de la Gaillotièrre : 79 ml

Voirie cédée 107 ml

Des décisions prises par le Maire, à savoir :

Un mouvement de crédits sur le budget ZAC du Pré de l'Ile a été nécessaire afin de régler les intérêts d'un emprunt pour un montant de 2 500 € suite à une mauvaise prévision.

Chapitre 011 - 2 500 €

Chapitre 66 + 2 500 €

Un devis de 3 310,80 € a été signé avec SIB OUEST pour l'achat de 3 PC portables et 1 vidéoprojecteur.